

## **AXE 5**

# **La formation du personnel soignant et l'information des patients.**

### **1. Institutions concernées :**

Ministère des Solidarités et des familles, Agences Régionales de Santé (ARS), Union Régionale des Professions de Santé (URPS) et praticiens libéraux, établissements de santé privés ou publics, Etablissement Médico-sociaux (EMS), structures de formations (universitaires ou associatives).

### **2. Problématiques à résoudre :**

L'oubli, l'exécution imparfaite ou l'arrêt de l'hygiène bucco-dentaire est un signe précoce de la maladie ou de l'entrée dans la dépendance. Les raisons sont cognitives (l'oubli), la maladie (le brossage n'est plus une priorité) ou la perte de la mobilité de la main (le brossage et le passage des brossettes est moins précis). Le chirurgien-dentiste formé doit pouvoir détecter ces premiers signes de l'entrée dans la dépendance se caractérisant par une moins bonne hygiène bucco-dentaire et l'apparition brutale de nombreuses caries (par vague). L'aidant familial peut participer au rappel des moments de brossage mais il considère souvent, comme pour d'autres parties du corps, que l'intervention est délicate (intimité et zone de sécurité du patient). Les séjours à l'hôpital, le suivi à domicile ou l'entrée en institution (EHPAD par exemple) imposent aux personnels soignants une vigilance accrue de l'hygiène globale mais aussi de l'hygiène bucco-dentaire. L'hygiène bucco-dentaire est souvent délaissée par les équipes soignantes à cause :

- Du temps de soin insuffisant alloué par patient.
- De l'absence ou de l'insuffisance de formation initiale et continue.
- Du fait que cette partie du corps ne soit pas visible.
- De l'absence de sollicitation de la part du patient.

- De l'instabilité des équipes ou la présence de vacataires au sein des structures empêchant une participation pérenne à un projet d'établissement.

L'hygiène bucco-dentaire et la détection des maladies bucco-dentaires font partie de l'accompagnement du résident par les équipes soignantes comme le rappelle aussi bien l'HAS [146] que le défenseur des droits [137].

### **3. Exemples sur lesquels s'appuyer :**

- La mise en place d'un référentiel comme en Suède permet dès l'entrée en institution de faire un suivi du patient / résident par le personnel aidant professionnel. Celui-ci est complété par un chirurgien-dentiste. Ce référentiel s'appelle ROAG-Jönköping [26]. Il permet une centralisation des résultats afin d'évaluer les politiques publiques et de faire évoluer les missions.

- L'ARS Île de France a missionné le Gérontopole de l'Île de France (GEROND'if) autour d'un groupe d'expert afin de protocoliser l'évaluation clinique et la formation du personnel soignant des EHPAD ainsi que le dépistage réalisé par les chirurgiens-dentistes<sup>1</sup>. Ce travail est en cours et pourrait être la base d'un déploiement national.

- Un plan de prévention et d'organisation des soins bucco-dentaire en EHPAD devrait être normalement initié depuis 2019 dans le cadre des contrats d'objectifs signés entre les structures médico-sociales et les ARS<sup>2</sup>.

### **PROPOSITION 16 :**

Uniformiser la formation initiale concernant la santé bucco-dentaire, réalisée au sein des structures de formation :

- Des Agents de Service Hospitalier (ASH) pouvant intervenir dans le cadre de la perte des appareils par exemple.
- Des aides-soignantes.
- Des infirmières.

---

<sup>1</sup> Présentation du projet de concertation mené par le Géront'if pour le compte de l'ARS Île de France : <https://www.gerondif.org/projects/sant%C3%A9-bucco-dentaire-en-ehpad> (page consultée le 29/11/2023).

<sup>2</sup> Présentation des actions présentées dans le cadre du comité interministériel pour la Santé – article 25 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180326-dossier\\_de\\_presse\\_priorite\\_prevention.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180326-dossier_de_presse_priorite_prevention.pdf) (page consultée le 29/11/2023)

- Mais aussi des orthophonistes (intervenant au sein des EHPAD), des kinésithérapeutes ...

### **PROPOSITION 17 :**

Nommer un référent hygiène bucco-dentaire parmi les soignants ayant pour mission :

- D'établir un plan d'action sur l'hygiène bucco-dentaire dans le service à orientation gériatrique ou dans l'établissement médico-social. Le plan d'action pourrait être écrit et réalisé dans le cadre de la formation longue présentée dans la proposition 18.
- D'informer les nouveaux soignants, des protocoles mis en place dans la structure.
- D'accompagner les patients ou résidents sur l'hygiène bucco-dentaire.

Le temps alloué à cette mission serait partiel.

### **PROPOSITION 18 :**

Obliger les structures médico-sociales et sanitaires (EHPAD, filières gériatriques, Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), service d'aide à la personne) à proposer au personnel soignant, des formations sur la santé et l'hygiène bucco-dentaire, sur une journée tous les 4 ans avec un rappel de séance courte (2H) tous les 2ans. Cette formation longue pourrait être effectuée par un chirurgien-dentiste libéral ou des structures de formations dans le cadre d'un agrément sur le modèle de l'AFGSU<sup>3</sup>. La formation courte pourrait être effectuée par le référent santé bucco-dentaire désigné et formé lors de la formation longue.

### **PROPOSITION 19 :**

Informez et formez les personnes âgées lors du dépistage prévention, proposé dans l'axe 3, sur l'importance de la prévention et de l'hygiène bucco-dentaire. Une formation simplifiée pourrait être proposée dans le cadre des foyers résidences ou foyer clubs de personnes âgées en lien avec les collectivités et les organismes gestionnaires. Ces formations pourraient être ouvertes aux aidants familiaux.

---

<sup>3</sup> Attestation de Formation aux gestes et soins d'Urgence.

#### **4. Bénéfice attendu pour le patient :**

meilleure prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire permettant de détecter les pathologies bucco-dentaires. L'hygiène renforce l'estime de soi.

#### **5. Impact économique :**

- Il existe en 11000 structures d'hébergement pour personnes âgées (8000 EHPAD ou maison de retraite, 2300 résidences autonomie, 600 Unité de Soins Longue Durée<sup>4</sup>), 1800 Services de Soins de Suite de Réadaptation<sup>5</sup>, 500 services de court séjour gériatrique, 2300 Services de Soins infirmiers A Domicile). La formation d'une journée incluant un plan de prévention et un suivi serait facturée sur la base de 1500€ à raison de 2 journées par établissement. Il conviendrait de dégager un budget d'au minimum 10 millions d'euros /an pour les 16000 structures. Les ARS, faisant pour certaines des Appels A Projet (AAP) - prévention de la dépendance incluant l'aspect bucco-dentaire ; pourraient gérer ce budget. Un lien pourrait se faire avec les conseils départementaux, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et certaines collectivités locales gestionnaires d'établissements.
- En ce qui concerne le référent hygiène bucco-dentaire, l'intégration de cette demande doit se faire dans le cadre de la loi de programmation promis par la première ministre (recrutement du personnel).

#### **6. Mise en œuvre :**

- Uniformiser les enseignements en lien avec les structures de formation comme l'UFSBD.
- S'appuyer sur le protocole proposé par l'ARS île de France et le Géron'd'if s'il va jusqu'au bout en le déployant sur l'ensemble du territoire.
- Intégrer les étudiants et les enseignants par le biais des facultés de chirurgie-dentaire (Unités de Formation et de Recherche (UFR) en Odontologie).

---

<sup>4</sup> Communication du ministère sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées (données DREES) :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2017%20-%20Les%20%C3%A9tablissements%20d%E2%80%99h%C3%A9bergement%20pour%20personnes%20%C3%A2g%C3%A9es.pdf>  
(article consulté le 29/11/2023).

<sup>5</sup> Communication du ministère sur les Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en 2022 :

<https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/ssr/article/tout-savoir-sur-les-soins-de-suite-et-de-readaptation-ssr>  
(page consultée le 29/11/2023).

- S'appuyer sur les assistantes de niveau 2 qui pourrait se voir attribuer parmi les missions de base, la possibilité de former les soignants des structures.
- Evaluer les solutions basées sur les nouvelles technologies comme la solution Lovis®<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Site internet : <https://www.lovis.care/> (page consultée le 29/11/2023).